



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue à huis clos et par vidéoconférence, le mercredi 1<sup>er</sup> avril à 15H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent, le tout suivant les dispositions voulues par la loi et l'arrêté ministériel numéro 2020-004.

**Présences**

Monsieur Yves Bédard, maire  
Monsieur Daniel Arteau, conseiller  
Madame Diane Pinet, conseillère  
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

**Absence motivée**

Monsieur Jean Leclerc, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et l'inspecteur municipal, M. Éric Chamberland.

**SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Lac-Sergent, prévue le 1<sup>er</sup> avril 2020 à 15H00, à la salle du conseil située au 1525, chemin du Club-Nautique.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 30<sup>e</sup> jour du mois de mars 2020.

1. **OUVERTURE**

Monsieur Yves Bédard, maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 
- 1 - **Ouverture**
  - 2 - **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  - 3 - **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  - 4. **Résolution**
    - 4.1 Addenda à l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie – Autorisation de signature
    - 4.2 Mandat à Mme Nancy L'Heureux, trésorière adjointe / réalisation d'une analyse comparative des options de gestion bancaire commerciales auprès d'au moins 3 institutions financières
    - 4.3 Arrêté ministériel – Séance du conseil à huis clos
    - 4.4 Suspension des intérêts courus en date du 16 mars 2020
  - 5. - **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
  - 6. - **Clôture de la séance**
  - 7. - **Levée de la séance**
- 

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-04-059

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que déposé.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

#### 4. **RÉSOLUTIONS**

##### 4.1 Addenda à l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie – Autorisation de signature

**CONSIDÉRANT** que les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf ont entériné, par voie de résolution, l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie qui a pris effet le 17 juillet 2019;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a été avisée, par voie de résolution, de la volonté des municipalités de Notre-Dame-de-Montauban (résolution 2019-11-203) et de Lac-aux-Sables (résolution 2019-11-348) d'adhérer à l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie à laquelle l'ensemble des municipalités locales du territoire de la MRC de Portneuf a adhéré;

**CONSIDÉRANT** que la *Ville de Lac-Sergent* est en accord avec l'ajout des municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Lac-aux-Sables à l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-04-060

**QUE** la *Ville de Lac-Sergent* autorise *monsieur le maire, Yves Bédard* à signer l'addenda confirmant l'adhésion des municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Lac-aux-Sables à l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf.

##### 4.2 Mandat à Mme Nancy L'Heureux, trésorière adjointe / réalisation d'une analyse comparative des options de gestion bancaire commerciales auprès d'au moins 3 institutions financières

**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-04-061

**DE** mandater Mme Nancy L'Heureux, trésorière adjointe pour la réalisation d'une analyse comparative des options de gestion bancaire commerciales auprès d'au moins 3 institutions financières.

**ET D'AUTORISER** Mme Nancy L'Heureux, trésorière adjointe pour agir en tant que représentante de la municipalité auprès des institutions financières pour la négociation d'offres et d'ententes de service qui seront présentées au conseil pour approbation.

##### 4.3 Arrêté ministériel – Séance du conseil à huis clos

**CONSIDÉRANT** l'article 118 de la Loi sur la santé publique prévoyant que le gouvernement peut déclarer un état d'urgence sanitaire dans tout ou partie du territoire québécois;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois lorsqu'il y a menace grave à la santé de la population, réelle ou imminente, et qu'est exigée l'application immédiate de certaines mesures prévues à l'article 123 de cette loi pour protéger la santé de la population;

**CONSIDÉRANT** que ce décret habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population;

**CONSIDÉRANT** notamment que la ministre de la Santé et des Services sociaux, par arrêté numéro 2020-004 énonce ceci : « Le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité (...) ou régie intermunicipale sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ».

20-04-062

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres

**QUE** les séances du conseil soient à huis clos jusqu'à nouvel ordre, qu'un compte-rendu de la séance soit disponible via le site Internet de la Ville.

**QUE** les citoyens qui souhaitent poser des questions pourront les adresser par courriel à la date de publication de l'ordre du jour précédant la séance, à l'adresse [direction@vilellacsergent.com](mailto:direction@vilellacsergent.com). Un suivi des questions sera assuré.

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

4.4 Suspension des intérêts courus en date du 16 mars 2020

**ATTENDU QU'**afin de répondre à la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 (Coronavirus) et d'offrir un répit aux citoyennes et aux citoyens, la Ville de Lac-Sergent désire suspendre l'application des taux d'intérêt sur les montants en souffrance sur les comptes de taxes municipales, en fonction des échéances de versements;

**ATTENDU QUE** les articles 481 de la *Loi sur les cités et villes* et 981 du *Code municipal du Québec* prévoient que les municipalités peuvent baisser les taux d'intérêt pour créances impayées.

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres

20-04-063

**QUE** le taux d'intérêt exigé pour les taxes impayées soit abaissé à 0% pour l'ensemble des comptes qui sont en souffrance en date du 16 mars 2020.

**QUE** ce nouveau taux à 0 % serait maintenu jusqu'à la modification de la résolution ou à sa révocation.

**QUE** la Ville de Lac-Sergent continue de traiter les factures et le paiement des fournisseurs comme en temps normal.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-04-064

**QUE** la séance soit levée à 15H14.

---

**YVES BÉDARD**  
MAIRE

---

**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière